



MODALITES DE FORMATION AU TITRE D'ARBITRE

Principe de la formation

L'objectif est de permettre au maximum de judoka de se former tout au long d'une saison à l'exercice de l'arbitrage, de réussir l'examen et de rejoindre ainsi le corps des arbitres départementaux.

Fonctionnement

Inscription et requis

- Chaque candidat devra prendre connaissance des modalités de formation et retourner la fiche d'inscription dès que possible (pour faciliter l'organisation). **Aucune candidature ne sera acceptée après le stage du samedi 30 septembre 2017.**
- Le grade exigé est la ceinture noire 1^{er} dan (toutefois les candidats ceinture marron pourront éventuellement suivre la formation, mais seront en mesure d'obtenir le titre d'arbitre départemental, qu'une fois leur ceinture noire réussie).
- **Les arbitres stagiaires seront nés en 2002 ou avant et donc au minimum cadets 2^{ème} année au 1^{er} janvier 2018 (sauf pour les médaillés en coupe départementale du jeune arbitre minimes des saisons précédentes)**
- **Le titre d'arbitre de club est vivement conseillé** (il atteste d'une certaine expérience par rapport à l'arbitrage), et la signature du professeur est nécessaire pour pouvoir s'inscrire.

Les stages

le samedi 30 sept. au Dojo Romanais 89, av. Figuet à Romans de 14h30-17h

2^{ème} stage : samedi 27 janvier 2018 à Roiffieux, chemin de la Chamotte de 9h30-12h

- Stage d'une durée d'environ 2 heures30.
- Présence obligatoire de tous les stagiaires en kimono.
- Les candidats recevront lors du premier stage, des supports pédagogiques et un livret de formation.

Les compétitions

- Les stagiaires recevront suite au premier stage un **calendrier d'arbitrage comprenant une liste d'environ 5 compétitions à arbitrer** (toutefois, les stagiaires seront les bienvenus, s'ils désirent prendre part à d'autres manifestations). **Bien entendu, ce dernier sera adapté pour les compétiteurs.**
- Avant chaque compétition, une thématique sera abordée de manière théorique et pratique. Cette dernière sera ensuite mise en avant pendant les combats avec un retour en fin de manifestation.
- Les stagiaires seront répartis sur l'ensemble des tapis, pris en charge et conseillés par les responsables de tapis et les membres de la commission d'arbitrage (ces derniers rempliront les livrets de formation).

L'examen **Date et lieu à définir**

L'évaluation comprendra trois unités de valeur :

- Le contrôle continu effectué au cours des compétitions arbitrées tout au long de la saison.
- Un oral portant plus particulièrement sur le règlement.
- La pratique évaluée par deux examinateurs (le formateur et / ou ses adjoints)

Les résultats seront rendus et expliqués aux candidats à l'issue de l'examen.

les candidats pourront soit échouer à l'examen, soit obtenir le titre de juge arbitre départemental ou le titre d'arbitre départemental en fonction de leur prestation aux différentes unités de valeur.

Engagement

- Les arbitres stagiaires devront faire en sorte de participer à l'ensemble du cursus de formation. Les absences devront avoir été au préalable signalées et les horaires respectés.



FICHE DE CANDIDATURE AU TITRE D'ARBITRE DEPARTEMENTAL (F1)

A RENVoyer au Comité Drôme Ardèche de Judo – 71 rue Latécoère – 26000 Valence
Par courrier ou par mail : judo2607@mbsport.fr avant mercredi 27/09/2017

Nom : Prénom :

Adresse :

.....

Numéros de téléphone (fixe – mobile).....

Email.....

Club.....

Grade.....

Année de naissance.....

Je désire officier cette saison en tant qu'arbitre stagiaire.

Pour cela, je reconnais avoir lu la documentation relative aux modalités de formation et d'examen et m'engage à être présent tout au long de la saison 2017/2018.

Signature du candidat

Si vous avez certaines remarques à formuler, n'hésitez pas à les inscrire ci dessous :

Attestation de l'enseignant que les compétences du candidat sont en adéquation avec la formation à laquelle il postule (le titre d'arbitre de club est vivement conseillé)

Nom de l'enseignant.....signature.....